

LUNDI 21 FÉVRIER 2011

# LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Économie](#) > [Finances personnelles](#) > [Enquête sur une fraude de 1,5 million - Carole Morinville mise en faillite](#)

## Enquête sur une fraude de 1,5 million - Carole Morinville mise en faillite

Les victimes se disent soulagées et tenteront de récupérer leur argent

La Presse canadienne 26 août 2010 Finances personnelles

La requête en faillite concernant Carole Morinville a été accordée hier matin au palais de justice de Montréal.

La conseillère financière est soupçonnée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) d'avoir mis en place un stratagème de type I qui lui aurait permis de frauder des clients pour 1,5 million. Une enquête est en cours.

Son entreprise, qui faisait affaire sous le nom d'Agence Carole Morinville, a également été déclarée en faillite.

Une requête en faillite avait été déposée par le cabinet d'avocat Stein & Stein au nom de six présumées victimes. Trois d'entre elles ont d'ailleurs témoigné en cour, et c'est au terme de leur intervention que le registraire Pierre Pellerin a déclaré la faillite.

Mme Morinville n'était pas à la cour hier et elle n'était pas représentée.

Le syndic de faillite entamera donc son enquête pour tenter de retrouver l'argent investi par les créanciers. Plusieurs actifs de Mme Morinville, de son mari, Robert Diano et des entreprises impliquées avait déjà été bloqués par l'AMF au début du mois.

L'avocat des six présumées victimes ayant déposé la requête, Neil Stein, explique que la faillite est un soulagement pour les victimes, mais que le dossier est loin d'être clos.

«C'est un commencement pour nous. Maintenant, il faut découvrir où est allé l'argent et d'où il est venu, et voir si on peut le récupérer pour les créanciers» a-t-il expliqué.

## Artistes

Mme Morinville, qui travaillait à titre de représentante pour une compagnie d'assurances, était en relation avec plusieurs membres de la communauté artistique. La comédienne et productrice Karine Vanasse poursuit d'ailleurs Mme Morinville pour tenter de récupérer la somme de 125 000 \$ qu'elle lui avait confiée l'hiver dernier.

La conseillère financière aurait fait 27 victimes, dont plusieurs ont tenté de récupérer leur placement, en vain, lorsqu'elles ont été alertées par l'AMF il y a quelques mois.

Il semble que Mme Morinville développait des liens très forts de confiance, voire d'amitié, avec ses clients. C'est du moins ce qu'affirme Maire-Noëlle Péry, une des victimes qui a demandé la faillite.

«Ce qui me trouble le plus, c'est qu'on fait confiance aux gens qui se disent nos amis. C'est encore plus blessant que de perdre de l'argent pour moi. J'espère que justice sera faite» a-t-elle dit à la sortie de la salle d'audience.

Aucune accusation n'a été déposée jusqu'à présent.

artiste, fraude, faillite, Autorité des marchés financiers (AMF)

[Haut de la page](#)